

PRESTATION STANDARD

VOTRE CONTRAT D'APPRENTISSAGE " PRÊT À SIGNER "



SERVICE D'ASSISTANCE À L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

OBJECTIFS

- Faciliter vos démarches de rédaction du contrat d'apprentissage
- Vous garantir le respect de la réglementation, en particulier en matière de la rémunération de l'apprenti(e)
- Vous assurer de l'habilitation légale à former du maître d'apprentissage.

POUR QUI ?

Pour toutes les entreprises artisanales habilitées à former par l'apprentissage

TARIF

Contrat : 72 € TTC (60 € HT)
Avenant : 36 € TTC (30 € HT)

CONTACTS

Conseillers techniques à l'apprentissage

SCHILTIGHEIM

03 88 19 55 81
contrat67@cm-alsace.fr

COLMAR

03 89 20 84 57
contrat68@cm-alsace.fr

MULHOUSE

03 89 46 89 31
contrat68@cm-alsace.fr

www.cm-alsace.fr

AVANTAGES

- 1 Analyse par des experts de la situation réglementaire de l'entreprise, du maître d'apprentissage et du futur apprenti
- 2 Information sur les conditions d'embauche d'un apprenti : statut, diplôme préparé, durée du contrat, salaire, temps de travail, période probatoire, modalités de rupture du contrat...
- 3 Information sur les aides financières à l'apprentissage
- 4 Calcul des taux de salaires selon le parcours de formation et calcul du montant du salaire brut mensuel à l'embauche
- 5 Rédaction du contrat d'apprentissage

MODALITÉS

Sur appel téléphonique

à la CMA, vous recevez votre dossier de demande de contrat d'apprentissage à retourner à la CMA.

Ou sur prise de rendez-vous

Vous bénéficiez d'un entretien à la CMA ou par téléphone au choix (Prévoir ½ h à 1 h)

Documents à prévoir (copie)

Pièce d'identité de l'apprenti, dernier bulletin scolaire (pour un jeune sortant de 3e), précédent contrat apprentissage ou de professionnalisation et son numéro attribué par l'OPCO.